

ÉCOLE DOCTORALE

<input type="checkbox"/> 3MG	<input type="checkbox"/> ALL	<input type="checkbox"/> BS	<input type="checkbox"/> DSP PL	<input type="checkbox"/> ECLIS
<input type="checkbox"/> EDGE PL	<input type="checkbox"/> MaSTIC	<input type="checkbox"/> SIS	<input type="checkbox"/> STT	<input type="checkbox"/> VAAME

1. AUTEUR (accentuez si besoin) :

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE (JJ/MM/AAAA) :

2. ADRESSE ELECTRONIQUE :

Indiquez votre adresse personnelle (et non votre adresse @univ-nantes.fr ou @etu.univ-nantes.fr ou adresse du laboratoire) :

3. DATE DE SOUTENANCE : ANNÉE MOIS JOUR

4. DIRECTEUR DE THESE (accentuez si besoin) :

NOM :

PRÉNOM :

5. TITRES DE LA THESE

Français :

Anglais :

6. DEPOT ET DIFFUSION :

- L'auteur soussigné certifie avoir pris connaissance des règles en matière de dépôt, de signalement, de conservation et de diffusion des thèses mentionnées ci-dessous :

a) Dépôt, signalement et conservation des thèses de doctorat :

- Les thèses de doctorat soutenues à **Nantes Université** font l'objet d'un dépôt obligatoire au format électronique par la BU. L'auteur est tenu de déposer sa thèse de doctorat auprès du service de scolarité.

Le fichier numérique est archivé par les bibliothèques universitaires de Nantes Université. La thèse est signalée dans le catalogue national **Sudoc** (Système universitaire de documentation), le site **theses.fr** gérés par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) et pour les thèses avec accord de diffusion sur internet dans l'archive ouverte **Hal theses**.

b) Diffusion de la thèse de doctorat :

- La diffusion de la thèse sur le réseau internet est soumise à une autorisation expresse de son auteur, qui signe avec

Nantes Université un contrat de diffusion. L'auteur peut demander que sa thèse ne soit mise en ligne sur internet qu'à l'issue d'un certain délai, dit « **délai d'embargo** »

- L'article 25 de l'arrêté du 25 mai 2016 précise : « *L'établissement de soutenance procède au dépôt de la version validée de la thèse, dans ses formats de diffusion et d'archivage, dans l'application nationale Star. Sauf si la thèse présente un caractère de confidentialité avéré, sa diffusion est assurée dans l'établissement de soutenance et au sein de l'ensemble de la communauté universitaire. La diffusion en ligne de la thèse au-delà de ce périmètre est subordonnée à l'autorisation de son auteur, sous réserve de l'absence de clause de confidentialité.* »

c) Confidentialité

- Sur demande motivée du directeur de thèse, du directeur de laboratoire d'accueil ou de toutes autres personnes intéressées, le Président ou la Présidente de Nantes Université peut décider de déclarer la thèse confidentielle. Dans ce cas, la thèse est uniquement signalée et archivée. À l'issue de la période de confidentialité, déterminée par le Président ou la Présidente de Nantes Université, et d'une durée maximale de 10 ans, la thèse pourra être diffusée sur internet (si l'auteur a donné son accord).

À NOTER :

- Un délai d'embargo de 10 ans maximum est possible pour la diffusion sur internet.
- Seul l'auteur qui autorise la diffusion de sa thèse, **doit signer le contrat de diffusion** : un exemplaire lui est destiné, le second est conservé par Nantes Université. (valable aussi pour les thèses confidentielles et sous embargo qui seront diffusables à la fin de la période de restriction).
- L'autorisation de diffusion sur internet accordée par l'auteur à Nantes Université n'a aucun caractère exclusif, l'auteur disposant pleinement de tous les autres moyens de diffusion et d'édition de sa thèse.

CES RÈGLES ÉTANT POSÉES :

L'AUTEUR AUTORISE LA DIFFUSION DE SA THESE :

- Sur internet immédiatement
- Sur internet, avec un embargo, à compter du (JJ/MM/AAAA) :
- N'autorise pas la diffusion de sa thèse sur internet

L'AUTEUR DECLARE QUE SA THESE PEUT ETRE DIFFUSEE :

- En texte intégral
OU
- Après retrait par l'auteur des œuvres ou extraits significatifs d'œuvres protégées

AVIS DU JURY SUR LA DIFFUSION A REMPLIR PAR LE SERVICE DE SCOLARITE

Thèse pouvant être diffusée :

- En l'état
- En l'état après corrections faites et nouvel avis du jury reçu

Nom du président ou de la présidente du jury :

L'auteur s'engage à fournir une version numérique de sa thèse conforme à la version acceptée par le jury de soutenance :

À _____, le

SIGNATURE